

Commune de PRIAY



Bulletin Municipal

N° 3

1989

Pense qu'il faut

Si peu de temps pour être serviable
Si peu de science pour être bon
Si peu d'esprit pour être aimable
Si peu d'argent pour être généreux
Si peu de place pour être heureux

Pour être **H**eureux

Il faut ignorer quatre choses

La Peur
L'Orgueil
L'Envie
La Haine

L'année 1988 vient de s'éteindre et il est de mon devoir de faire un bilan de ces douze derniers mois.

- Nous avons réalisé une première tranche de travaux à l'église (choeur et avant choeur). Un nouveau parking apportera un peu plus de pratique de stationnement. Le clocher nous donnant beaucoup de soucis sera notre prochain objectif avec bien entendu la suite des rénovations intérieures en fonction de notre budget.
- La salle des fêtes, après une réfection peinture et une ventilation si attendue, sera un bâtiment public très performant pour toutes festivités.
- Quatre bornes incendie renforcées en section, apporteront une sécurité supplémentaire.
- L'assainissement du hameau des "Barrières" trouvera, en cette impérative nécessité, un bien salubre pour tous ses habitants présents et à venir.
- L'achat d'une nouvelle maison nous permettra une meilleure répartition de logement des matériels et véhicules communaux. Un atelier sera aussi créé pour notre service entretien.
- Nos lûnes "Brotteaux" seront désormais un lieu de pêche communale avec permis : jour, année, etc...
- Notre camping transformé en privé redonnera à notre cité, sécurité et une meilleure image de marque, dans ce cadre unique si convoité.
- Notre plan d'occupation des sols arrive à sa conclusion (fin de l'enquête publique le 9 février 1989). Il nous permettra une meilleure gestion communale en fonction des nouvelles zones de constructions, tout en respectant l'équilibre de l'agriculture et des réserves naturelles.
- Le pré-inventaire (des biens et sites communaux) avec la constitution d'un comité local riche en connaissances, apportera sa contribution efficace à la rédaction d'un bulletin cantonal (vente probable fin 1989).

Nos prévisions pour 1989 : beaucoup d'idées, de dossiers déjà en cours. La primeur des urgences reviendra, je pense, à l'extension du bâtiment école pour un regroupement désiré et salubre beaucoup plus fonctionnel.

Notre réseau d'eau dans le cadre du Syndicat "Villette-Priay" aura un accroissement de surpuissance au hameau de la "Blanchère" tout en confortant notre circuit général.

Le nouveau Conseil Municipal soucieux du bien-être de tous, sera encore demain, je pense, aux écoutes de toutes préoccupations.

Attentif, créatif, voilà les règles d'une saine gestion. Qui n'avance pas, recule, dit le dicton. Alors, avec sagesse et réflexion, la réussite de l'entreprise passe par un travail de tous les instants.

Que 1989 soit pour vous tous une année de bonheur dans la santé et la paix.

Que la justice sociale triomphe d'un monde que l'on voudrait meilleur.

Le Maire
René SATHONNAX

NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS - PERMANENCES DIVERSES

- Mairie : 74.35.67.25 - Permanences le Mardi, le Jeudi et le Samedi de 8 h 30 à 11 h 30.
- Gendarmerie : 17 ou 74.39.10.55 à Font d'Ain.
- Santé : Samu 15 ou 74.38.00.18 ou 74.23.15.15.
Centre anti-poisons 78.54.14.15 à Grange Blanche (pavillon N)
Médecin : Docteur Tarroux 74.35.66.47
Pharmacie : Mr Bel 74.35.60.19
Chirurgien-Dentiste : Mr Appel 74.35.60.54
Ambulances : Mr Berthet 74.39.15.15
SOS Ambulances 74.39.09.09
Hôpital : Fleyriat à Viriat 74.22.82.88
Clinique chirurgicale : Ambérieu-en-Bugey 74.38.30.00
Assistante Sociale : Pont d'Ain 74.39.07.21
Permanence le 1er jeudi de chaque mois de 10 à 12 h.
- Pompiers : 18 ou 74.39.10.55 ou 74.39.04.44.
- Préfecture : Bourg-en-Bresse 74.32.30.00.
- Ecole : Priay 74.35.40.00.
- Fiscalité : Centre des Impôts Bourg-Sud - Place de la Grenouillère 74.23.26.88
Perception à Pont d'Ain 74.39.04.75 - Tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Electricité : Ambérieu-en-Bugey 74.38.20.56
Dépannage 74.38.29.30.
- SDEI : Pont d'Ain 74.39.08.22.
- SNCF : Ambérieu-en-Bugey 74.21.50.50
Réservations 74.38.03.74.
- Poste : Priay 74.35.60.41.
- Direction de l'équipement : Bourg-en-Bresse 74.22.82.11.
- Banque : Pont d'Ain Crédit Agricole 74.35.61.05
Permanence le jeudi de 9 h à 11 h 30
Pont d'Ain Caisse d'Epargne 74.39.01.07
Permanence le jeudi de 10 h à 11 h.
- Garde-champêtre : Mr Chambard René 74.35.62.34.
- Paroisse : 74.35.62.74.
- Bibliothèque : Permanence chaque jeudi de 16 h à 18 h.
- Marché : Tous les jeudis matins.
- Correspondant de Presse : Le Progrès, Mme Michelin 74.35.40.05.
- Transports : Cars Philibert 74.35.62.97.

PRIX DES SERVICES MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 1989

Salle des fêtes :

1° Habitants de Priay et sociétés locales

- Conférence.....	540 F
- Conférence avec lunch.....	690 F
- Repas de sociétés locales sans but lucratif.....	480 F
- Bals.....	800 F
- Concours de belote.....	410 F
- Repas de mariage et divers.....	800 F
- Repas de sociétés à but lucratif.....	800 F

2° Habitants et sociétés des communes extérieures

- Conférence.....	580 F
- Conférence avec lunch.....	750 F
- Bals.....	1 275 F
- Repas de mariage et divers.....	1 015 F + 315 F de location de vaisselle
- Repas de sociétés.....	1 015 F + 315 F de location de vaisselle
- Chauffage par journée d'utilisation..	120 F.

Cimetière

- Concessions perpétuelles	: 1 200 F le m2
- Concessions cinquantenaires	: 500 F le m2
- Concessions trentenaires	: 300 F le m2.

Droits de place sur le marché : 5 F l'emplacement.

Ramassage des ordures ménagères :

- du 1er octobre au 31 mars : un ramassage le mardi
- du 1er avril au 30 septembre : deux ramassages
le mardi et le vendredi.

Décharge municipale : aux Brotteaux le samedi matin de 9 h à 11 h.

ooooooOoooooo

O. P. A. H.

Les réunions d'informations auront lieu, à partir du 1er février 1989,
tous les mercredis et vendredis matins de 9 h à 12 h à Pont d'Ain,
55 Rue Louise de Savoie - Tél. 74.39.13.49.

ooooooOoooooo

LISTE DES COMMERÇANTS - ARTISANS - INDUSTRIELS

Alimentation

. Boucherie	: Edouard Bernard	- Grande Rue	- 74.35.63.63
. Boulangerie	: Bouvard Roger	- Grande Rue	- 74.35.61.07
. Epicerie	: Traversa Magdeleine Curt Gilberte (Economique)	- Place mairie - Grande Rue	- 74.35.63.41 - 74.35.64.34

Café-restaurant

. Café	: Cherpaz Yvonne Grumet Jean- François Rey Jaqui	- Grande Rue - Grande Rue - Place mairie	- 74.35.62.81 - 74.35.64.26 - 74.35.62.70
. Restaurant	: La Mère Bourgeois Au P'tit Chef	- Grande Rue - Grande Rue	- 74.35.61.81 - 74.35.60.55

Divers

. Articles Pêche-Chasse	: Contini Michel	- Rue de l'église	- 74.35.40.06
. Coiffeuse Mixte	: Michon Isabelle	- Place mairie	- 74.35.63.84
. Dessinatrice en soierie	: L'Herbette Jacqueline	- Route de Chalamont	- 74.35.66.41
. Plastiques	: Marguin Roger	- Les Carron- nières	- 74.39.04.41
. Paysagiste	: Jouannin Georges	- Les Carron- nières	- 74.39.07.03
. Photocomposi- tion	: Kilgallon Christopher	- Route de Chalamont	- 74.35.44.12
. Mécanicien- Mouliste	: Clerc François	- Quartier de l'église	- 74.35.46.94
. Sérigraphie- flokage	: Michelin Marie- Jo	- Grande Rue	- 74.35.40.05
. Maréchal- ferrant	: Moissonnier Gérard	- Bellegarde	- 74.35.65.41

Entreprises du Bâtiment

. Electricité	: Collombin Claude	- Grande Rue	- 74.35.66.28
. Maçonnerie	: Berrier Henri Ruggéri-Paquelet	- Rue de la rivière - Route de Lyon	- 74.35.61.32 - 74.35.63.85
. Menuiserie	: Cathelin Hugues	- Bellegarde	- 74.35.68.14
. Plâtrerie- Peinture	: Jarniat Alain Luvini René Léger Yves	- Bellegarde - Route de Pont d'Ain - Route de Pont d'Ain	- 74.35.60.80 - 74.35.61.90 - 74.35.67.13
. Matériels travaux publics	Blanchet Jean-Daniel	- Grande Rue	- 74.35.62.18

Industriels

- . Mécanicien : SARL Pirat - Route de Lyon - 74.35.63.96
- Constructeur
- . Plastiques : SA Styl Monde - Route de Lyon - 74.35.66.25

Mécaniciens

- . Favier Michel - Route de Lyon - 74.35.65.19
- . Guillermin Daniel - Route de Lyon - 74.35.65.48

Professions libérales

- . Chirurgien- : Appel Maurice - Route de - 74.35.60.54
- Dentiste Certines
- . Pharmacien : Bel Alain - Route de Lyon - 74.35.60.19
- . Médecin : Tarroux Michel - Route de Lyon - 74.35.66.47
- . Notaire : Bouvard Arthur - Route de Lyon - 74.35.60.33

Transports

- . Cars Philibert - Route de Lyon - 74.35.62.97

ooooooOoooooo

Si tu veux te réchauffer
Mets du hêtre dans ton foyer
Le chêne brûle même pourri
Le pin ne chauffe pas un brin
Peuplier au feu donne bonne braise
Le houx brûle tout seul
Le châtaignier gèle les pieds
L'osier n'est bon que pour les paniers
Le tilleul fait bonne tisane et mauvaise flamme.

ooooooOoooooo

Le mauvais an entre en nageant
Soleil de février, l'hiver sera prolongé
Quand il pleut le jour des Rameaux, les sept dimanches suivants
seront dans l'eau
Les cerisiers n'aiment pas voir plus blancs qu'eux
S'il pleut à la Saint-Georges, ni prunes, ni orge
Au printemps, tout ce qui pousse va bien pour faire la soupe
Rosée de mai, tout le monde est gai
Pluie en juin donne belle avoine et chétif foin.

ooooooOoooooo

B U D G E T

- Il sera analysé en cinq parties :
- I - Dépenses de fonctionnement
 - II - Recettes de fonctionnement
 - III - Dépenses d'investissement (D.I.) et recettes d'investissement (R.I.)
 - IV - Balance générale
 - V - Etude des taxes locales

I - Dépenses de fonctionnement (comparaison 1987 et 1988)

	1987		!	1988	
	B.P.	B.S.		B.P.	B.S.
(Denrées et fournitures	137 000	4 500	!	116 000	2 500
(Frais de personnel	506 800	30 000	!	55 900	25 000
(Impôts et taxes	12 500	/	!	12 500	10 000
(Travaux et services ext.	305 000	64 000	!	271 000	78 976
(Participation et contingent	254 050	470	!	346 000	2 585
(Allocations et subventions	35 370	11 680	!	50 730	/
(Frais de gestion générale	108 508	33 803	!	92 566	62 522
(Frais financiers	163 636	5 000	!	231 560	/
(Dotation aux amortissements	1 708	/	!	1 708	/
(Charges exceptionnelles	/	/	!	/	/
(Charges antérieures	/	/	!	/	/
(Prélèvements dépenses investis-	261 757	844 308	! (G)	371 502	864 088
tissement			!		
Totaux	1 786 329	993 761	!	2 052 566	1 045 671

II - Recettes de fonctionnement

	1987		!	1988	
	B.P.	B.S.		B.P.	B.S.
(Produits d'exploitation	86 357	7 500	!	102 800	/
(Produits domaniaux	316 000	38 000	!	372 800	95 000
(Produits financiers	/	/	!	/	600
(Recouvrements subventions	55 455	41 850	!	68 000	23 600
(Dotation globale de	514 518	4 340	!	518 630	13 800
fonctionnement			!		
(Impôts indirects	13 000	/	!	11 000	3 000
(Impôts directs et autres	/	/	!	/	/
(Contributions directes	800 999	14 900	!	860 136	8 200
(Travaux d'équipement et de	/	/	!	/	/
régie			!		
(Produits exceptionnels	/	/	!	/	/
(Produits antérieurs	/	887 171	!	120 000	901 471
Totaux	1 786 329	993 761	!	2 052 566	1 045 671

B.P. : budget primitif
 B.S. : budget supplémentaire

III - Dépenses d'investissement (D.I.) et recettes d'investissement (R.I.)

	1987		1988	
	D.I.	R.I.	D.I.	R.I.
Déficit d'investissement reporté	146 681	/	/	/
Frais extraordinaires	/	/	/	/
Acquisitions de biens meubles et immeubles	185 100	/	1 039 000	/
Travaux de bâtiment	1 630 632	/	1 085 400	/
Prêts à long et moyen terme	37 651	/	107 760	/
Règlement dette	/	/	/	/
Remboursements d'emprunts	/	/	/	/
Subventions d'équipement	/	342 256	/	194 300
Prélèvements recettes de fonctionnement	/	844 308	/	864 088
Recouvrements de créances	/	/	/	124 892
Amortissement frais extraordinaires	/	1 700	/	18 976
Participation travaux d'équipement	/	- 1 200	/	/
Produits des emprunts	/	811 000	/	/
Vente de meubles et immeubles	/	2 000	/	106 060
Excédent d'investissement reporté	/	/	/	923 844
Totaux	2 000 064	2 000 064	2 232 160	2 232 160

IV - Balance générale

	1987	1988
Dépenses d'investissement (A)	2 000 064	2 232 160
Dépenses de fonctionnement (B)	993 761	1 045 671
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement (C)	844 308	864 088
Dépenses de fonctionnement propres B - C = (D)	149 453	181 583
Total (A) + (D)	2 149 517	2 413 743
Recettes de fonctionnement (E)	993 761	1 045 671
Recettes d'investissement (F)	2 000 064	2 232 160
- Prélèvements sur dépenses d'investissement (G)	844 308	864 088
Recettes d'investissement propres F - G = (H)	1 155 756	1 368 072
Total (E) + (H)	2 149 517	2 413 743

V - Etude des taxes locales

• Taxe d'habitation

Base notifiée
Taux appliqué par décision du Conseil
Produit résultant
Variation par rapport à l'année précédente

1986	1987	1988
3 541 510	3 741 520	3 968 190
5,93 %	5,93 %	5,93 %
210 012	221 872	235 314
+ 6,94 %	+ 5,64 %	+ 6,06 %

• Taxe foncière propriétés bâties

Base notifiée
Taux appliqué par décision du Conseil
Produit résultant
Variation par rapport à l'année précédente

2 089 600	2 138 520	2 329 620
8,72 %	8,72 %	8,72 %
182 213	186 479	203 143
+ 6,71 %	+ 2,34 %	+ 8,94 %

• Taxe foncière propriétés non bâties

Base notifiée
Taux appliqué par décision du Conseil
Produit résultant
Variation par rapport à l'année précédente

227 410	229 180	228 460
37,70 %	37,70 %	37,70 %
85 734	86 401	86 129
+ 3,84 %	+ 0,77 %	- 0,30 %

• Taxe professionnelle

Base notifiée
Taux appliqué par décision du Conseil
Produit résultant
Variation par rapport à l'année précédente

2 319 370	2 332 690	2 567 160
9,72 %	9,72 %	9,72 %
225 443	226 737	249 528
-46,99 %	+ 0,57 %	+10,05 %

• Balance générale

Base notifiée
Produit résultant
Variation par rapport à l'année précédente

8 177 890	8 441 910	9 093 430
703 402	721 489	774 114
-11,04 %	+ 2,57 %	+ 7,29 %

oooooooo

PAPIERS : NE PAS LES JETER

	1 an	2 ans	5 ans	6 ans	toute la vie	Divers
Arrérages de rentes et de pensions alimentaires			X			Pendant leur durée Jusqu'à la liquidation de retraite
Avertissements du percepteur				X		
Baux de location					X	2 ans après sa résiliation
Bons de garantie						
Bulletins de paie de vos employés						Jusqu'à l'établissement de la facturation
Certificat de ramonage	X					
Contrat de mariage					X	Pendant la durée des études
Contrat de travail						
Copies de renseignements donnés à l'Administration des Finances				X		Jusqu'à la résiliation
Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales			X			
Devis						Jusqu'à la résiliation
Diplômes					X	
Dossiers médicaux					X	Jusqu'à la résiliation
Dossiers scolaires						
Engagements de location					X	Jusqu'à la résiliation
Factures de travaux ou réparations importantes					X	
Factures de transporteurs	X					Jusqu'à la résiliation
Livret de Caisse d'Epargne					X	
Livret de famille					X	Jusqu'à la résiliation
Livret militaire					X	
Pensions civiles ou militaires					X	Jusqu'à la résiliation
Polices d'assurance						
Preuves de paiement des impôts				X		Jusqu'à la résiliation
Quittances de fermage et de loyer			X			
Quittances de primes d'assurance		X				Jusqu'à la résiliation
Retraite (tous les papiers la concernant)					X	
Souches de chèques bancaires et postaux			X			Jusqu'à la résiliation
Talons de mandats et virements		X				
Testament					X	

oooooooooooo

- COMITE DES FETES ET DU FLEURISSEMENT -

Président d'honneur	: Mr René SANTHONNAX
Président du Comité des Fêtes	: Mr Michel THOMASSON
Vice-Président	: Mr Daniel JANIN
Responsable du Fleurissement	: Mr André DELOY
Secrétaire	: Mr Pierre BOUVARD
Secrétaire-adjointe	: Mme Mireille MERLE
Trésorière	: Mme Paule JACQUIN
Trésorière-adjointe	: Mme Louise Vial

Le Comité des Fêtes poursuit ses activités devenues de plus en plus importantes : loto, pot-au-feu, farfouille de Bellegarde, fête du 14 juillet, vogue (retraite aux flambeaux...), soirée amitié. Et il termine l'année par une assemblée générale avec la représentation des quinze sociétés locales pour composer le calendrier annuel des fêtes du village.

1988 aura été une année très satisfaisante au niveau de ses représentations et résultats financiers. Le Comité des Fêtes a pour mission d'organiser, d'animer, et avec ses bénéficiaires, a deux objectifs :

- le premier, acheter du matériel mis à la disposition des sociétés et des habitants de la commune. Ainsi, le Comité vient de passer une commande de trente tables et soixante bancs en sachant qu'il dispose déjà de friteuse, barbecue, ensemble électrique pour différents branchements, sono avec micro H.F. ;
- le second, financer le fleurissement de la commune pour la rendre plus accueillante et permettre à nos jardiniers bénévoles et compétents de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Toutefois, le Comité des Fêtes ne pourra pas toujours progresser dans l'objectif de ses investissements.

Parlons de 1989 : toutes nos fêtes seront reconduites mais mettons l'accent sur nos deux fêtes d'été :

- la farfouille de 1988 a connu une évolution. La prochaine aura lieu le 25 juin ou le 2 juillet ; cela reste à définir. Nous pensons encore la développer avec, cette année, la participation de la fanfare de Pont d'Ain qui se produira en fin de matinée. J'en profite pour remercier les habitants de Bellegarde pour leur bonne compréhension et leur bon accueil, en espérant un grand succès en 1989.
- le 14 juillet 1989, anniversaire du bicentenaire de la Révolution, sera organisé comme les années précédentes avec de nouvelles attractions, en souhaitant l'aide de la Commune et de toutes les sociétés pour marquer cette date importante.

Le conseil d'administration se compose de quinze membres qui, je pense, vu les résultats, sont très actifs et très unis, ce qui permet de travailler dans un bon esprit d'équipe. Je les félicite et les remercie.

Je conclurai en adressant des remerciements à la municipalité et à tous ceux qui soutiennent le Comité par leur présence, leurs dons et leurs aides...

Le Président du Comité des Fêtes
Michel THOMASSON

- LE FLEURISSEMENT -

En cette fin d'année 1988, le fleurissement du village est en sommeil. C'est le moment des récompenses et des encouragements pour les habitants de la Commune. En décembre, lors de la "soirée amitié" organisée par le Comité des Fêtes, "soirée amitié" "montée" par Pierre Bouvard, à qui nous adressons toutes nos félicitations, le Comité de Fleurissement a, pour la première fois depuis son existence, timidement attribué des prix à certaines personnes. Ce classement est une chose bien délicate, mais soulagement, il a été effectué sous le couvert d'un jury étranger à la Commune.

Au plus méritant a été décernée une coupe offerte par Mr et Mme Collombin, au 2ème une coupe offerte par le Commune et au 3ème une coupe offerte par le Comité des Fêtes. Une quinzaine d'autres lauréats ont reçu une plante fleurie offerte par le Comité de Fleurissement.

Nous espérons pour l'année prochaine un fleurissement important chez les particuliers ce qui permettra à notre Commune d'accéder encore à un meilleur classement.

Le Comité ayant fait le maximum dans le village, nous attendons un fleurissement "super chouette" de la population.

Grâce à l'union de toutes les bonnes volontés, je suis certain que nous accrocherons des regards envieux de tous ceux qui traverseront notre coquet village de Priay.

Le Président du Comité de Fleurissement
André DELOY

oooooooooooo

- GYM-CLUB -

Présidente : Martine MONTBARBON
Secrétaire : Micheline YMAIN
Trésorière : Andrée MEUNIER

Les enfants, les repas, la vaisselle, le ménage, les courses et beaucoup d'autres choses encore...

Nous vous proposons le jeudi soir à partir de 20 h 30 de laisser pendant une heure votre "train-train" habituel et de venir vous détendre avec nous en faisant de la gymnastique. La gymnastique, c'est l'équilibre du corps mais aussi de l'esprit et sans demander trop d'efforts, elle apporte beaucoup.

Comme chaque année, le GYM CLUB DE PRIAY a repris ses activités avec les anciennes bien sûr mais aussi avec des nouvelles.

L'ambiance est bonne, mais pour mieux vous en rendre compte, nous vous invitons à venir participer à un cours et peut-être aurez-vous envie de rejoindre notre groupe.

- Nous vous attendons -

- YOGA-CLUB DE LA COTIERE -

1 9 8 8 a été pour le Club, âgé maintenant de quatre ans, l'année du décollage. La rentrée de septembre a vu en effet ses effectifs doubler (20 inscriptions), et il a fallu organiser deux séances, un groupe devant se limiter à une douzaine de participants pour rester efficace, et aux dimensions de la salle de réunions qui est par ailleurs parfaite avec ses grandes baies, son chauffage, son plancher très sain et toujours bien entretenu par Mme Berrier, employée communale.

Le cours du mardi soir étant saturé, plusieurs adeptes ont choisi de se retrouver le samedi matin à 8 h 30, heureux de pouvoir prendre ainsi un bon départ pour le week-end. Ils réservent encore une ou deux places à d'éventuels amateurs qui peuvent assister gratuitement à une ou deux séances s'ils veulent découvrir le YOGA.

Monitrice : Erika LESOURD
Président : Arthur BOUVARD
Trésorière : Claude SANTHONNAX

ooooooOoooooo

- FOOTBALL CLUB DE PRIAY -

La saison 87/88 s'est déroulée de façon satisfaisante puisque l'équipe I termine 3ème de sa poule alors que la réserve accroche la seconde place, insuffisante pour accéder à la série supérieure.

Au cours de l'année, le club a organisé plusieurs manifestations parfaitement réussies grâce au dévouement et savoir-faire des dirigeants et joueurs :

- 10 juillet 1988 : démonstration de buggys et véhicules 4/4 sur le site de la carrière des Brotteaux.
- 15 août 1988 : vogue annuelle du village.
- 28 août 1988 : tournoi de foot à 11.

Pendant l'inter-saison, le club a vu partir sept joueurs pour des raisons familiales ou mutations. L'effectif actuel est de 28 licenciés seniors.

Le début de la saison 88/89 a été laborieux ; de nombreuses blessures ont handicapé la cohésion de l'ensemble. L'équipe dirigeante mise sur la 2ème partie du championnat pour améliorer les classements actuels.

Nous profitons de ce bulletin pour lancer un appel aux gens désireux de participer à la marche et à la gestion de la société afin que nous puissions conserver deux équipes seniors dans le groupement du Bugéy et éventuellement créer une équipe de jeunes pour la prochaine saison.

Jaqui REY

ooooooOoooooo

- AMICALE CHASSE -

La saison cynégétique s'achève bientôt ; elle a été très moyenne malgré de gros efforts de repeuplement et la restriction des jours de chasse.

Nous espérons une amélioration du cheptel lièvre mais une épidémie de tularémie a sévi au début de l'année, a entraîné la mort de nombreux sujets et a beaucoup réduit la reproduction.

Quant aux lapins, à l'est de la rivière, ils sont assez nombreux, la myxomatose n'a pas trop fait de ravages.

Il y a très peu de gibier à plumes ; pas de passage de palombes ni de bécasses et de grives.

La chasse aux chevreuils a été réalisée en une journée ; le nombre est toujours croissant.

La société vous invite à son prochain ball-trap qui aura lieu le 29 et 30 juillet 1989.

oooooooooooo

- SOCIETE DE PECHE (U.P.R.A.) -

Siège social en la mairie de Priay

Président	: Jean-Pierre GUILLEMAUD dit PIAM
Secrétaire	: Paulot AUBURTIN
Trésorier	: Henri LARDET demeurant à Priay
Vice-Président	: Michel CONTINI demeurant à Priay
Président d'honneur	: André FESNEAU demeurant à Priay

LA PECHE A PRIAY, ÇA MARCHE

Ça marche et ça évolue dans le bon sens. La pêche a fait peau neuve, en donnant un grand coup d'éponge aux polémiques et conflits de personnes, au profit de la rivière et des pêcheurs. C'est beaucoup mieux ainsi et tout le monde y retrouve son compte.

C'est dans la gestion que beaucoup de choses ont changé. L'E.D.F. s'appropriant l'eau de la rivière d'Ain pour la production d'électricité, les montées et descentes journalières anarchiques de niveau que subit la faune aquatique, réduisent à néant la reproduction en général. Aussi il fallait oeuvrer, afin de pallier les tristes conséquences de ce système négatif.

Pour cela, l'U.P.R.A., avec l'aide de pêcheurs bénévoles

- aménage des ruisseaux de grossissement,
- dépose aux printemps des alevins venant d'éclore, la récupération de ces petites truites sauvages se fait à l'automne. Elles mesurent 8 à 12 cm et sont prêtes à affronter les courants de la rivière d'Ain, car elles n'ont jamais connu l'alimentation artificielle des piscicultures. Elles feront la joie des pêcheurs. Les pourcentages de réussite réalisés dans ces ruisseaux sont de 10 à 15 % cette année. Nous considérons que ce sont de bons résultats, car il faut savoir, que la réussite de la reproduction naturelle en rivière est de 1 %. Nous continuons donc.

Cette année, nous avons demandé aux propriétaires l'autorisation d'aménager, à cet effet, la partie basse du Brunetant, communes de Villette et Priay. Si il y a des volontaires pour nous aider, qu'ils se fassent connaître auprès des responsables de la société.

Ainsi pour l'année 1988, c'est 5 000 truitelles fario de 10 à 12 cm issues de ces ruisseaux qui ont été déversées dans nos lots, représentant 15 km en 1ère catégorie de la rivière d'Ain. 100 000 truitelles fario de pisciculture de 4 à 6 cm et 8 000 ombrets de 9 à 12 cm ont été également déversés.

La pêche à PRIAY, c'est aussi, à partir du 1er FEVRIER 1989, la pêche municipale du trou d'eau dit "la carrière à Bereur", en attendant de l'étendre à la carrière en cours de réalisation. Les cartes à la journée, au prix de 15 F, seront en vente chez Mr Jaqui Rey, Mr Michel Contini et chez le gardien du camping. Des permis à l'année seront également vendus : 100 F pour les habitants de Priay et 200 F pour les personnes n'habitant pas la commune.

La pêche sera ouverte du 1er février au 31 décembre, et pour débiter, un apport considérable de poissons a été réalisé :

- . 30 kg de brochets
- . 200 kg de carpes
- . 100 kg de tanches
- . 200 kg de gardons.

Ainsi tous les amoureux de cette pêche auront un site proche pour pratiquer. Petit me direz-vous, mais c'est un début, en attendant mieux et en rappelant aux utilisateurs, de respecter la nature et la réglementation de la pêche. La municipalité leur souhaite de nombreuses et grosses prises.

Voici le premier règlement intérieur pour l'année 1989. Ce règlement sera révisable en fin d'année, selon les observations faites de la part des pêcheurs aux responsables municipaux.

REGLEMENT INTERIEUR.- OBLIGATION DU PECHEUR

ARRETE DU 12 DECEMBRE 1988

- Article 1er : Tout pêcheur doit être porteur d'une autorisation.
- Article 2 : Ouverture de la pêche : 1er février
Fermeture de la pêche : 31 décembre.
- Article 3 : La pêche est autorisée du lever du jour à la tombée de la nuit, soit une demi-heure après le coucher du soleil.
- Article 4 : Les enfants de 12 à 16 ans bénéficient du demi-tarif, ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Article 5 : Les enfants de moins de 12 ans ne payeront pas mais devront être accompagnés par leurs parents.
- Article 6 : On peut pêcher soit à la canne simple ou avec lancer mais sans cuiller.
- Article 7 : Droit 2 lignes seulement au coup avec maximum 2 hameçons ou à fond avec un seul hameçon ou 1 triplard.

- Article 8 : Taille des poissons : brochet à partir de 50 cm.
- Article 9 : Limitation maximale des prises : 3 carpes, 2 brochets.
- Article 10 : La nuit, la pêche est strictement interdite.
- Article 11 : Interdiction de pêcher à la cuiller, aux oeufs de poisson frais, aux leurres, au poisson mort, au sang frais.
- Article 12 : La pêche en bateau est interdite.
- Article 13 : Il n'y a pas de convention de réciprocité avec une autre société.
- Article 14 : Les gardes assermentés assurent le respect des règlements ; ils ont le droit de visiter les sacs et les paniers.
- Article 15 : Sanction : première faute : 150 F
récidive : 450 F.
- Article 16 : La société de pêche communale est dégagée de toute responsabilité en cas d'accident.
- Article 17 : Il est demandé aux pêcheurs de respecter les lieux de pêche, de ne pas souiller l'eau, de ne pas laver leur voiture, ni d'abandonner des papiers ou débris.
- Article 18 : Tout pêcheur doit se trouver à proximité de ses cannes. En aucun cas, celles-ci doivent rester trempées sans sa présence. Toute canne abandonnée sera récupérée par le garde.
- Article 19 : MM. les gardes assermentés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

ooooooOoooooo

- SOCIETE DE BOULES -

La société de boules a connu cette année une saison quelque peu perturbée du fait de la défection de son président.

Mais l'arrivée d'un nouveau président en la personne de Mr Studer va redonner un sang neuf à notre sympathique société forte de près de cinquante participants.

Nul doute que l'an prochain nos jeux si agréablement situés, verront évoluer les fervents boulistes en de nombreuses parties amicales mais toujours âprement disputées.

Il est également prévu trois concours officiels plus les concours entre sociétaires et amis dont le prix des commerçants et P.M.E. richement doté par ceux-ci. Nous les en remercions vivement.

Rendez-vous aux beaux jours.

ooooooOoooooo

- TAROT CLUB -

L'EXCUSE D'OR DES BORDS DE L'AIN, Club de TAROT de PRIAY, affilié à la FFT, vous attend tous les vendredis soir à 20 h 30, à la salle de réunions pour la saison 88/89.

La saison 87/88 s'est bien déroulée grâce à la réussite de notre tournoi du 20 février 1988 et à l'assiduité de ses membres. Elle a couronné notre ami André Jean GRIME comme le meilleur joueur sur l'ensemble des rencontres, mais tous les autres le talonnaient :

- . deuxième : Daniel JANIN
- . deuxième ex-aequo : Jean-Pierre MELLAS
- . quatrième : Michel CONTINI
- . cinquième : Sylviane MELLAS
- . sixième : Gilbert JANIN

Tous les joueurs ont reçu des lots en fonction de leur place au classement, plus une coupe aux trois premiers. Lors de notre assemblée générale, un excellent rapport financier a été présenté par Alain PHILIPPE. Quant à l'élection du bureau, elle est la suivante :

- Président : Daniel JANIN
- Vice-Président : Jean-Pierre MELLAS
- Secrétaire : Sylviane MELLAS
- Trésorier : Alain PHILIPPE

Un bon repas a été offert par le Club à tous les membres. Cette année, nous sommes allés au "P'tit Chef".

Nous noterons tout de même le dynamisme de notre club puisque trois équipes ont participé au championnat inter-clubs, et nous félicitons au passage l'une d'elles qui est allée jusqu'en quart de finale éliminée par les champions du Lyonnais eux-mêmes.

Maintenant, parlons de la nouvelle saison 88/89 organisée de la façon suivante :

- . une coupe par mois au premier et trois coupes au classement général du trimestre ;
- . un challenge inter-club avec nos amis de Bourg-en-Bresse "Club Bressan", tous les deuxièmes et quatrièmes vendredis du mois, une fois à Priay, l'autre à Bourg ;
- . notre tournoi annuel qui aura lieu le samedi 18 février 1989 ; venez nombreux.

Pour conclure, merci de venir de plus en plus nombreux et dites vous bien que nous ne faillirons pas à la tradition en terminant notre saison par une bonne "BOUFFE" !

Le Président

Daniel JANIN

ooooooOoooooo

- ECOLE PUBLIQUE MIXTE DE PRIAY -

Toujours cinq classes accueillant les élèves de 3 ans au CM2 avec cette année un changement dans le personnel enseignant :

- . 2 classes maternelles avec Madame Gergonne nommée en septembre 1988 (3 et 4 ans) et Madame Lallemand (4 et 5 ans), institutrices aidées par Madame Chaléard, ASEM ;
- . 3 classes primaires avec Madame Blanchet, Directrice, (CP), Madame Grandjean (CE1, CE2) et Madame Broise (CM1, CM2).

Un projet d'agrandissement des locaux est étudié avec la plus grande attention par le Conseil Municipal et nous espérons qu'il sera concrétisé dans les mois à venir pour un meilleur fonctionnement de l'école à la satisfaction de tous.

Cantine Scolaire et Sou des Ecoles gérés par des parents bénévoles avec la participation des enseignants contribuent à apporter un plus aux enfants et à l'école : repas (cantine), sorties, animations diverses, sorties piscine, matériel... (Sou des Ecoles). Ils participent aussi au financement de la classe de mer à Sausset-Les-Pins pour le cours préparatoire : expérience très enrichissante pour les enfants. Nous souhaitons que celle-ci puisse être poursuivie dans les années à venir.

La municipalité en finançant les fournitures scolaires, le mobilier, etc..., en prêtant la salle des fêtes pour la gymnastique et en subventionnant la classe de mer participe à l'amélioration du fonctionnement de l'école. Elle prête le plus souvent une oreille attentive à nos demandes et essaie, dans la mesure de ses moyens, de les satisfaire. Nous l'en remercions.

La Directrice

Danielle BLANCHET

oooooooooooo

- SOU DES ECOLES -

Nous profitons de la parution de ce bulletin pour vous souhaiter une bonne année et remercier toutes les personnes qui nous aident à faire vivre notre société par leur soutien et leur présence à nos manifestations.

Cette année 88/89 a débuté par des séances de natation à la piscine d'Ambérieu-en-Bugey pour les classe de CE1 et CE2 de Madame Grandjean et de CM1 et CM2 de Madame Broise.

Samedi 19 novembre 1988 a eu lieu la soirée choucroute dansante (nous déplorons encore cette année l'absence de nombreux parents d'élèves).

Le mardi 20 décembre 1988, les enfants ont pu voir le père Noël ; un goûter et des friandises leur ont été offerts à cette occasion.

Samedi 1er avril 1989 aura lieu le bal des couples (Parents, réservez votre soirée).

Du dimanche 28 mai au samedi 3 juin 1989, les élèves du CP (classe de Madame Blanchet) partiront en classe de mer à Sausset-Les-Pins (Bouches-du-Rhône).

D'autres activités pourront être organisées en cours d'année. Nous clôturerons cette année scolaire par la fête des écoles qui se déroulera au stade municipal le samedi 17 juin 1989. A signaler, que cette année, nous organiserons la vogue traditionnelle du 15 août avec le concours de la Cantine Scolaire.

Il faut savoir que pour financer toutes ces activités, nous comptons uniquement sur les recettes de la soirée choucroute, du bal, de la kermesse, de la vente des cartes de membres actifs qui s'élève cette année à 45 F par famille et de vos dons.

Pour tous renseignements ou suggestions diverses, voici la composition du bureau et les personnes à contacter :

Présidente	: Thérèse CHARREL
Vice-Président	: Norbert CEYRAT
Trésorière	: Roselyne D'ALLARD
Secrétaire	: Lydia PEULET
Assesseurs	: Martine CERUTTI, Annie COLL, Line BERTHELOMEAU, Gilles PERNODET.

La Présidente
Thérèse CHARREL

ooooooOoooooo

- CROIX-ROUGE ET DONNEURS DE SANG -

Déléguées : Mireille MERLE
Paule JACQUIN
Geneviève BOUVARD

Comme chaque année, nous remercions toutes les personnes qui ont réservé un bon accueil aux dames dévouées pour le placement des cartes de la Croix-Rouge.

Dans les précédents bulletins municipaux, nous avons expliqué le fonctionnement de la Croix-Rouge (récolte de fonds). Aussi, cette année, nous avons envoyé pour les sinistrés de Nîmes la somme de 500 F.

Les donateurs sont toujours fidèles à leur rendez-vous ; nous en espérons encore d'autres parmi les jeunes.

Cette année, au cours du prélèvement du 8 décembre 1988, pour la première fois à Priay, il a été pratiqué des plasmaphèreses.

Comme chaque année, nous sommes partis en voyage à Chatte avec visite d'un jardin ferroviaire ; ensuite, à St-Michel-de-Savasse nous attendait un bon repas. Une visite commentée du vieux Romans terminait ce voyage.

En octobre 1988, la Croix-Rouge Cantonale a organisé un thé dansant à la salle des fêtes de Priay (innovation pour la Croix-Rouge).

ooooooOoooooo

- RETRAITES ET PERSONNES AGEES -

Les élections ayant lieu tous les trois ans, pas de changement en 1988 dans la composition du bureau du Comité.

Pas de modifications non plus dans les activités proposées qui restent nombreuses et variées. Sur les dates et horaires de ces activités, chacun peut venir se renseigner tous les jeudis, salle des réunions, de 14 h 30 à 18 h, lors des réunions hebdomadaires ; des affiches sont à leur disposition, ainsi que des indications sur les possibilités de déplacements.

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, la vente-exposition a eu lieu le dimanche 2 octobre 1988 (au lieu du 14 juillet), et elle a permis aux nombreux visiteurs d'emporter un objet fabriqué par les retraités, après avoir passé un moment de détente en dégustant une pâtisserie. Le succès de cet après-midi a décidé de sa reconduction en octobre 1989.

Mais l'évènement de l'année 1988 a été, pour le Club, la célébration du centenaire de Madame Eugénie BESSEDE, qui habita PRIAY pendant plus de 40 ans, avant que le grand âge ne l'oblige à regagner LYON où elle réside maintenant chez sa fille Madame RENAUD, entourée de l'affection des siens.

C'est le 14 août, jour de son anniversaire, qu'une délégation, conduite par Monsieur René SANTHONNAX, Maire, et Monsieur Albert BUSSY, Président du Comité d'Aide aux Personnes Agées, s'est rendue à la Croix-Rousse pour porter à la vaillante centenaire les fleurs, les petits fours et les voeux de tous ceux qui à PRIAY l'ont connue et appréciée.

Il est à noter que, outre sa centenaire, notre commune compte dans sa population six personnes de plus de 90 ans. L'air est bon "chez nous".

oooooooooooo

- ASSOCIATION DES A.C.P.G. - SECTION DE PRIAY -

La section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre 1939/1945 n'a pas été favorable pour 1988.

La santé de son Président a été déficiente à plusieurs reprises au cours de l'année ; aussi, son activité a été assez réduite. Bien que n'étant pas complètement rétabli, nous espérons pouvoir nous manifester de nouveau pour 1989.

Nous avons à regretter pour 1988 le décès de Madame François Coche.

Nous sommes en pourparlers pour une assemblée des A.C.P.G. qui aurait lieu en automne ; la date n'est pas encore fixée, ni le lieu (Priay ou Druillat). De toute façon, nous devons prendre les dispositions pour ne gêner aucune des autres sociétés dont le calendrier est déjà établi.

Merci à tous les A.C.P.G. de la section qui ne m'ont pas oublié pendant mon séjour à l'hôpital.

Veillez m'excuser d'être assez bref pour cette fois.

Le Président
Auguste DESORMIERE

- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS -

Association qui a pour objet :

- a) maintenir entre ses membres la camaraderie et l'union qui ont existé pendant les guerres ;
- b) défendre les intérêts normaux et matériels de ses membres ;
- c) développer parmi ses membres le sens moral et celui de l'entraide ;
- d) prolonger la mémoire des morts pour la Patrie en intervenant dans toute manifestation destinée en leur mémoire.

Activités 1988 :

- . 8 mai : participation à la cérémonie anniversaire ;
- . 14 juillet : participation à la cérémonie anniversaire ;
- . 1er novembre : tronc déposé au cimetière pour le Souvenir Français (merci aux donateurs) ;
- . 11 novembre : commémoration du 70 ème anniversaire de l'Armistice du 11.11.1918. Au cours de la cérémonie, Monsieur le Maire a remis à Monsieur Claude Boucaud, ancien combattant de 1914-1918 un diplôme d'honneur signé par Monsieur le Président de la République (diplôme remis à tous les Anciens de 14-18 à l'occasion de ce 70 ème anniversaire).

Le Président des Anciens Combattants a remis à Monsieur Claudius Barbut, Ancien Combattant 1939-1945 division alpine, la Croix du Combattant.

La cérémonie s'est clôturée par un repas qui s'est terminé tard dans la soirée avec une bonne ambiance, dans un bel esprit de camaraderie réunissant toute la famille combattante - A.C. Prisonniers, Déportés, A.A.F.N., A. Extrême-Orient et sympathisants.

Participation : Assemblée Générale - Réunions organisées par l'Union Fédérale - Soirée St-Sylvestre pour terminer la fin de l'année, continuité de ce bel esprit d'entraide et de solidarité ; animateur de cette soirée : Monsieur Laupie.

Le 31 mai : L'Association avait la douleur de perdre l'un de ses membres ; nous conserverons de lui précieusement le souvenir de son amabilité et d'un excellent camarade.

Le Président, les membres de l'Association remercient Monsieur Le Maire, Messieurs les membres du Conseil Municipal pour leur compréhension envers le monde combattant.

Albert BUSSY

ooooooOoooooo

- LE SYNDICAT AGRICOLE DE PRIAY -

Le bureau : Président : Michel THOMASSON
Secrétaire-Trésorier : Gérard BOTTEX
Vice-Président : Albert BORNACHOT - Gilbert JANIN
Membres : Joël BUELLET - Daniel BURSIN
Maurice JULLIERON

Le 31 janvier 1989, les agriculteurs et les salariés agricoles de la Commune voteront une fois de plus que les autres citoyens pour élire les membres de la Chambre d'Agriculture.

La Chambre d'Agriculture qui correspond au département est une institution professionnelle reconnue par la loi comme établissement public. C'est l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics.

Elle se compose de 45 membres qui représentent les régions et les productions agricoles du département :

- . les exploitants élisent 21 membres
- . les anciens exploitants, 2 membres
- . les salariés d'exploitations, 4 membres
- . les salariés d'organismes agricoles, 4 membres.

Cette élection se fait au scrutin proportionnel.

Les coopératives, le Crédit Agricole, la mutualité sociale et économique, les syndicats agricoles, les C.U.M.A. élisent 11 représentants. Ceux-ci sont élus par un scrutin majoritaire. Deux exploitants forestiers sont désignés.

La Chambre d'Agriculture de l'Ain qui dispose d'environ 50 salariés dont le budget est d'environ 25 millions de francs, tire ses principales ressources des éléments suivants :

- . l'impôt ou taxe additionnelle sur l'impôt foncier non bâti,
- . les subventions A.N.D.A. - département - Ministère de l'Agriculture,
- . les redevances que paient certains utilisateurs pour des services.

Car l'objectif essentiel de la Chambre d'Agriculture, outre celui d'être un interlocuteur des pouvoirs publics, est d'apporter des services aux agriculteurs.

Elle dispose dans notre département d'une trentaine de techniciens répartis dans trois antennes ; notre Commune dépend de l'équipe de techniciens implantée à Villars-les-Dombes. Celle-ci réunit sept personnes. Spécialisés sur différentes productions, les techniciens constituent pour les agriculteurs un moyen de bénéficier de conseils, de références, de journées de formation qui rendront plus sûres les décisions qu'ils veulent prendre.

Plusieurs services sont implantés au département et peuvent intervenir. Citons les principaux : gestion, étude et documentation, foncier, établissement d'élevage. Dans la mesure où ils sont compétents, ces services permettent aux petites entreprises que sont les exploitations agricoles d'avoir accès à des informations de qualité qu'elles ne pourraient s'offrir seules.

L'évolution des exploitations, leur spécialisation rendent nécessaire une évolution permanente des services. C'est à cette adaptation, à cette rationalisation que devra s'attacher la nouvelle équipe qui sera élue en janvier.

Le Secrétaire
Gérard BOTTEX

Le Président
Michel THOMASSON

- "ATOUT COEUR"-CLUB DE LOISIRS -

Création d'un club de belote coincée et scrabble.

Siège : salle de réunions communale.

Ce club est ouvert à toutes personnes de 7 à 77 ans (et plus) intéressées par les activités mentionnées ci-dessus. Les inscriptions sont prises auprès de Mme Michelin (Rue principale, tél. : 74.35.40.05) ; montant de la cotisation annuelle : 30 F par personne.

Ces activités auront lieu le lundi et mercredi après-midi de 14 h 30 à 18 h et le mercredi soir à partir de 20 h 30.

Composition du bureau :

Président	: Mr LAUPIE
Vice-Président	: Mr ROUSSET
Secrétaire	: Mme MICHELIN
Secrétaire-adjoint	: Mr DELOY M.
Trésorier	: Mr DROUIN
Trésorier-adjointe	: Mme DEFRIZE
Commissaires aux comptes	: MM. JACQUIN ET DEFRIZE



oooooooooooooooo

E T A T C I V I L

NAISSANCES

THERESY Vanessa	: 6 mai 1988
COELHO Annabelle	: 9 mai 1988
GAUTHIER Lolita	: 20 mai 1988
L'HERBETTE Amélie Estelle	: 30 juin 1988
LUVINI Renaud	: 10 août 1988
D'ALLARD Guilhem Arnaud Marie	: 10 août 1988
ZABOUR Fouad	: 14 août 1988
JANIN Laétitia Christiane	: 10 septembre 1988
PEYRICHOU Kevin	: 9 novembre 1988
CHAVANEL Karine Andrée	: 23 décembre 1988

MARIAGES

MEUNIER Alain Georges et CHATELET Nicole	: 6 février 1988
GAUTHIER Jean-Luc et CHENE Françoise Gilberte	: 19 mars 1988
GRUMET Jean-François et FARJAS Brigitte	: 23 juillet 1988
L'HERBETTE Michel François et FAVIER Nathalie	: 3 septembre 1988

DECES

RAY Adrienne Veuve FRUCTUS	: 22 janvier 1988
BOTTEX Claude Léon Jean	: 28 janvier 1988
CALENDRE Jeanne Veuve WOELFLE	: 1er février 1988
LAGNIER Paul Jean Léon	: 5 février 1988
REVERAND Joseph Thomas	: 6 février 1988
KOURNOVSKY Emile	: 29 mars 1988
PONCET Francisque	: 20 mai 1988
PERRET Georges Marcel	: 30 mai 1988
CAPUTO Antonio	: 17 juillet 1988
BEVY Marie-Rose Epouse BOTTEX	: 24 juillet 1988
FRANCON Fernande Renée Epouse POGGIOLI	: 13 août 1988
BLANC François Jean Eugène	: 19 août 1988
DUPRAZ Jeanne Epouse COCHE	: 28 septembre 1988
BOUVIER Hugues	: 17 octobre 1988
BLAISIN Marcel Jean Charles	: 31 octobre 1988
LAMBERT Thierry Michel	: 21 novembre 1988
LUQUIN Henri Vincent	: 19 décembre 1988

oooooooooooooooo

La nostalgie du passé m'entraîne souvent dans le rêve de ce Priay rétro, ce Priay de jeunesse. Une certaine mélancolie m'étreint et seule la plume fera revivre ce temps ancien, ce beau temps peut-être ? Car n'était-il pas le temps de notre adolescence ? Écoutons l'histoire des travaux anciens nous nourrir de souvenirs. Le cycle annuel de trois d'entre eux marquait le village profondément.

LES VENDANGES : En ce temps là (années 1930-1935 et avant), chaque ménage priaisien possédait par nécessité son lopin de terre. La vigne était de ce terroir fatigant la boisson appréciée, mais aussi l'appoint budgétaire réel. Septembre voyait donc (après toutes les péripéties de longs mois de travail : taille, piochage, sulfatage, etc...) le branle-bas des vendanges. Chacun avait fait "étuver" ses tonneaux devant sa cave en supputant les quantités de récolte. Les va-et-vient provoquaient alors les occasions de "trinquer" à la cave, histoire de faire un brin de causette afin aussi d'organiser les équipes et déterminer le jour du ramassage. Des groupes se formaient entre voisins pour faire activer cette tâche assez rude.

Les équipes se répandaient bientôt dans les collines et pentes de : "Bel Air", "Chemin de Quarts", "La Clopette", "Le Gottu", "Les Senoncières", "La Roche", "Bellegarde", "Les Carronnières", etc... Tout ce vignoble important en quantité était envahi par cette horde joyeuse qui inondait de bruits, de chants cette campagne environnante. Les raisins convoités allaient bientôt emplir cuves et tonneaux. Leurs variétés me viennent encore à l'esprit : Gaillard, Othelo, Cebelles, Noa, Bacco, les Mille (mais j'en oublie et pardonnez l'orthographe non retrouvée). Chaque propriétaire attendait ensuite la fermentation, période délicate pour surveiller cette gestation. Et, suivant la chaleur ambiante, un bouillonnement se produisait sur les cuves et tonneaux. L'opération prenait corps mais gare à ne pas se laisser surprendre par le débordement de ces effluves aux allures de volcan. Notre première intervention d'enfants avait lieu en ces instants. Munis de paille (ou de gros macaronis longs) tour à tour, nous sucions, aspirions ce nectar doux au possible... mais un peu traître par les suites du ravage intestinal. Qu'importe, c'était si bon, si défendu des mises en garde parentales. Et le temps faisant son oeuvre, il fallait attendre le soutirage, en somme, le vin presque fait. Les viticulteurs avaient déjà en réserve leur première récompense. Mars serait la dernière opération d'un second soutirage. Ne disait-on pas : il faut attendre que le vin fasse ses Pâques...!

LES PRESSEIRS : Je dis bien les presseirs, car le récit ne vaut que par les visites de plusieurs d'entre eux. Parcours un peu malicieux de la sortie de l'école à 16 h 30. Le premier visité était "Le père Raton", près de la place publique. Notre bande joyeuse était encore nombreuse. Le tableau nous impressionnait. Pressoir énorme dans un coin de hangar (jadis relais authentique de diligence). Toujours beaucoup d'hommes présents. Par groupe de deux seulement, ils poussaient le grand bras qui avait pour fonction de faire progresser la pression sur les grappes prisonnières d'un châssis en bois. Le presseur parlait... et son tic... tac, espacé mais régulier, récompensait toujours d'un nouveau flux de vin la benne de réception.

Le sang de la vigne, le sang de la terre, de sa forte odeur nous rendait euphorique. Et cette manoeuvre recommencée cent fois était entrecoupée par l'arrêt salutaire du petit coup à boire. Personne ne se faisait prier pour satisfaire à cette coutume routinière. Et nous, dans ce cercle des adultes ? Et bien, on nous demandait de pousser le bras sans espoir bien entendu de presser une seule goutte. Seule la force était admise. Alors simplement, plus coquinement, on nous demandait de goûter au vin (quelquefois très doux). "Allez, vous êtes des hommes, que diable !! ça purge!!..." L'odeur forte nous contrariait. Les verres ou casseroles, récipients de ces "dégustations" étaient culottés pour ne pas dire un peu repoussants. Qu'importe ! Ne voulant plus faire partie des "gamins", un brin de fierté en tête, nous obéissions ! Hélas, après de coupables récidives et les grondements intestinaux, nous n'avions plus que la solution de fuir ... mais où ? Et bien on allait voir tout simplement un autre pressoir où là encore les mêmes scènes recommençaient (chez Lambert, Berrier, Emériat, etc...). A chaque station, la troupe diminuait, seuls les plus grands faisant front. Honneurs aux plus résistants.

Ainsi se renouvelait chaque année cette tournée mémorable. Les pressoirs ambulants, eux, n'avaient pas nos yeux de convoitise. Bien souvent installés devant les caves, ils ne représentaient qu'une attraction passive. Ces mécaniques n'imposaient pas le vrai respect des granges. Ainsi vivaient les pressoirs et leur procession de rites immuables... Ainsi le fruit de la terre arrivait sur nos tables.

L'ALAMBIC : "Du père LOZIER au fils GALLET".

Ce troisième volet n'était pas le moins important ou le moins insolite.

A l'entrée de l'hiver, sur la place publique, se rangeant près de la fontaine monumentale en pierre de l'époque, l'alambic prenait son quartier traditionnel (un bon mois en général). Machine à vapeur énorme avec ses trois vases en cuivre et sa partie chauffe crachant des escarbilles. Une journée entière était nécessaire à son installation précise. Ce monstre ressemblait à une locomotive échouée là, inerte et presque sans vie ; pas pour longtemps pourtant, car dès le lendemain matin de bonne heure (4 ou 5 heures), les premiers bruits nous réveillaient. L'ouvrier chargé de la chauffe, coupant bois et charbon, commençait à allumer la chaudière, poumon même de la mécanique. Puis les trois vases se remplissaient de grappes de raisins ("le gêne") et la distillation commençait, processus de connaissance et d'un certain doigté. La première "goutte" sortait à la pointe du jour. Les amateurs matinaux en prenaient connaissance !! Ainsi, jusqu'à 18 heures, les "cuites" allaient se succédant (cette heure formelle étant prescrite par les contributions). Après chaque client, on sortait par treuillage les déchets (appelés fromages). Bientôt se formait un tas énorme d'un côté de l'alambic. Notre joie était de fouler, galoches en bois aux pieds, cette manne chaude et fumante pleine d'odeur d'alcool. La place de Priay était garnie de chars, charrettes, sacs, bois, etc... Chaque propriétaire attendait son tour et profitait aussi de cette journée de "gnole" pour se rencontrer, casser la croûte, en deux mots s'égayer. Le déroulement de ce troisième acte était aussi la récompense de l'année laborieuse, l'occasion également de beuveries et paris stupides. Je vois encore un père et son fils buvant tour à tour un litre d'eau de vie pour ne pas avoir à payer les "droits". Pied de nez à l'Administration ?? Certes ! Et la santé ?? Les gaillards étaient rudes et ne se posaient aucune question... Et puis les bagarres ! Pourtant une coutume gastronomique établissait toujours paix et gaieté : la cuisson d'un saucisson cru (enveloppé d'un linge) dans un fameux vase (en fin d'une "cuite"). L'odeur de l'alcool mêlée à cette viande faisait toujours des envieux. L'instigateur de ce plat avait d'un seul coup beaucoup d'amis... Et puis les gourmands de "goutte" accomplissaient journallement leur office de propre alambic... Je dois avouer que les vrais spécialistes (de la resquille) arrivaient à boire trois ou quatre verres (verre à vin) dans la journée. Le lendemain, ils reprenaient leur distillation "clandestine" quelquefois mal vue des propriétaires.

Une anecdote me vient encore à l'esprit. Vers 18 heures, un soir, un habitant de "Bellegarde" remonte sa bonbonne de précieux liquide (et dieu sait si ce monsieur était amateur !) De la place sur la route, un trou... crac ! la bonbonne en miette au désespoir de notre héros malchanceux. Seul le parfum imbibé sur les planches de son chariot précaire sera sa consolation de route avant d'affronter la pénible réception de sa femme...

Ainsi le mois de l'alambic était une attraction du village. Spectacle encombrant avec le rejet d'eau procurant une abondante boue noire. Mais qu'importe, ce rite sacré avait tant de place dans la vie des Priaisiens que ces petits maux passaient inaperçus. Et longtemps après le départ de cette installation, les traces noirâtres étaient sur la place les images indélébiles d'une année vinicole.

Le cycle des trois travaux était terminé. Et déjà l'hiver s'avançant, faisait mûrir dans les chaumières les programmes futurs.

René SANTHONNAX

P.S. : Nous avons à Priay deux tonneliers à ma connaissance, Mr BARDOT et Mr PERRET (Bellegarde).

Les récipients de l'époque : cuves, tonneaux, pièces, feuilletes, bennes, gerbes, foudres.

oooooooooooooooo

MANIFESTATIONS 1989

FEVRIER

- Samedi 4 : Soirée Sainte Agathe (Gym Club de Priay)
- Dimanche 19 : Banquet des classes en 9 et 4
- Samedi 25 : Soirée dansante "Pot au feu" (Comité des Fêtes et Fleurissement)

MARS

- Dimanche 5 : Banquet du Comité des Personnes âgées et Retraités
- Samedi 11 : Concert en salle des fêtes de Priay

AVRIL

- Samedi 1er : Bal de couples (Sou des Ecoles et Cantine Scolaire)
- Dimanche 23 : Coupe Marcel Philippe (Amicale Boules)

MAI

- Samedi 6 : Coupe Société (Amicale Boules - 32 quadrettes)
- Lundi 8 : Commémoration artistique 1945
- Dimanche 14 : Galettes au feu de bois (Ass. des Jeunes Sapeurs Pompiers)
- Samedi 27 : Coupe Rivoire (Amicale Boules - Sociétaires et amis - Système Aurard)

JUIN

- Samedi 17 : Kermesse des écoles (Sou des Ecoles et Cantine Scolaire)
- Dimanche 25 : Farfouille au hameau de Bellegarde (Comité des Fêtes) ou 2 juillet (à confirmer)

JUILLET

- Samedi 1er : Coupe Jaqui Rey (Amicale Boules - Sociétaires et amis - doubl. formées)
- Vendredi 14 : Fête Nationale du Bicentenaire (animation, feu d'artifice, bal)
- Dimanche 16 : Galettes au feu de bois (Sapeurs-pompiers)
Coupe Société (Amicale Boules - 16 quadrettes par poule)
- Samedi 29 et
Dimanche 30 : Tir aux pigeons (Amicale Chasse)

AOÛT

- Dimanche 6 : Concours de boules des commerçants, artisans et P.M.E.
- Samedi 12 : Début de la vogue (retraite aux flambeaux, bal vente d'enveloppes-surprises par le Comité des Pers. âgées)
- Lundi 14 et
Mardi 15 : Vogue annuelle organisée par le Sou des Ecoles et la Cantine Scolaire
- Mardi 15 : l'après-midi, concours de pointage (Amicale Boules)
- Samedi 26 : Concours de boules (sociétaires)
- Dimanche 27 : Tournoi de onze - Challenge Joud-Philippe (Football-Club)

OCTOBRE

- Dimanche 8 : l'après-midi, exposition-vente du Comité des Retraités et Personnes âgées
- Samedi 22 ou
29 : Championnat de France de pêche à l'ombre commun (UPRA)

NOVEMBRE

- Samedi 11 : Commémoration armistice 1918 - Banquet des Anciens Combattants
- Samedi 18 : "Choucroute dansante" (Sou des Ecoles et Cantine Scolaire)

DECEMBRE

- Samedi 2 : "Soirée Amitié" (Comité des Fêtes et Fleurissement)
- Dimanche 10 : Sainte Barbe (Sapeurs-Pompiers)
- Samedi 16 : Repas dansant du Comité local de la F.N.A.C.A.

oooooooooooooooo

S O L I T U D E

J'aime d'un jour quitter le bruit
Où flottent épais tous les ennuis,
J'aime bien loin goûter la vie
Aux charmes simples d'une amie.

De bois en bois je marche et rêve
Puisant du lieu un brin de sève,
Jamais un mot sort de mes lèvres
Ici la loi ne veut de trêve.

Et si parfois un coin de vert
Tente mon coeur comme un repaire
Je m'assieds vite en solitaire
Savourant d'aise cinq ou six vers.

Seul égaré dans la nature
Je tisse à l'ombre de la verdure
Des songes d'or gonflés d'air pur
Jusqu'au couchant privé d'azur.

R.S.

oooooooooooooooo

LE CALENDRIER DU SIECLE

POUR TROUVER VOTRE JOUR DE NAISSANCE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
/	25	53	81	4	0	0	3	5	1	3	6	2	4	0	2
/	26	54	82	5	1	1	4	6	2	4	0	3	5	1	3
/	27	55	83	6	2	2	5	0	3	5	1	4	6	2	4
/	28	56	84	0	3	4	0	2	5	0	3	6	1	4	6
01	29	57	85	2	5	5	1	3	6	1	4	0	2	5	0
02	30	58	86	3	6	6	2	4	0	2	5	1	3	6	1
03	31	59	87	4	0	0	3	5	1	3	6	2	4	0	2
04	32	60	88	5	1	2	5	0	3	5	1	4	6	2	4
05	33	61	89	0	3	3	6	1	4	6	2	5	0	3	5
06	34	62	90	1	4	4	0	2	5	0	3	6	1	4	6
07	35	63	91	2	5	5	1	3	6	1	4	0	2	5	0
08	36	64	92	3	6	0	3	5	1	3	6	2	4	0	2
09	37	65	93	5	1	1	4	6	2	4	0	3	5	1	3
10	38	66	94	6	2	2	5	0	3	5	1	4	6	2	4
11	39	67	95	0	3	3	6	1	4	6	2	5	0	3	5
12	40	68	96	1	4	5	1	3	6	1	4	0	2	5	0
13	41	69	97	3	6	6	2	4	0	2	5	1	3	6	1
14	42	70	98	4	0	0	3	5	1	3	6	2	4	0	2
15	43	71	99	5	1	1	4	6	2	4	0	3	5	1	3
16	44	72	00	6	2	3	6	1	4	6	2	5	0	3	5
17	45	73	/	1	4	4	0	2	5	0	3	6	1	4	6
18	46	74	/	2	5	5	1	3	6	1	4	0	2	5	0
19	47	75	/	3	6	6	2	4	0	2	5	1	3	6	1
20	48	76	/	4	0	1	4	6	2	4	0	3	5	1	3
21	49	77	/	6	2	2	5	0	3	5	1	4	6	2	4
22	50	78	/	0	3	3	6	1	4	6	2	5	0	3	5
23	51	79	/	1	4	4	0	2	5	0	3	6	1	4	6
24	52	80	/	2	5	6	2	4	0	2	5	1	3	6	1

Ce calendrier permet de trouver rapidement le jour de la semaine d'une date déterminée comprise entre 1901 et 2000.

Marche à suivre : chercher dans le premier tableau l'année ; continuer sur la même ligne jusqu'au second tableau et aller jusqu'au mois de naissance ; au chiffre trouvé dans cette colonne, ajouter le quantième du mois. Chercher dans le 3ème tableau la ligne sur laquelle se trouve ce total, on obtiendra alors le jour cherché.

Exemple : A quel jour de la semaine correspond le 11 juin 1978 ?
 A l'intersection de 1978 et de juin, on trouve 4 auquel on ajoute 11 ce qui fait 15. Ce nombre se trouve sur la ligne dimanche.
 Le 11 juin 1978 est donc un dimanche

	Jour de la semaine					
Dimanche	1	8	15	22	29	36
Lundi	2	9	16	23	30	37
Mardi	3	10	17	24	31	/
Mercredi	4	11	18	25	32	/
Jeudi	5	12	19	26	33	/
Vendredi	6	13	20	27	34	/
Samedi	7	14	21	28	35	/



DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Déclarée par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20,
21, 23, 24 et 26 août 1789 acceptée par le Roi

PRÉAMBULE

Les représentans du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle, sans cesse leurs droits et leurs pouvoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme, n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.

La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentans, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment; et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS